

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

6 avril 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos en raison de la COVID-19, le 6 avril 2021 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **20h37**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-01

Il est proposé par **Lee Brazel** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2021

2021-04-02

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 1^{er} et du 15 mars 2021, ayant été distribués à l'avance, sont considérés comme lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La séance étant à huis clos, aucune question a été reçue.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Campagne de financement Polyvalente Louis-St-Laurent

Le Conseil ne désire pas donner suite à cette demande

5.2 Nomination délégué COGESAF

2021-04-03

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer le directeur de voirie, Alain Pouliot, au COGESAF et de défrayer les coûts pour les déplacements aux réunions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Prolongation du programme d'Hydro-Québec-Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®

Le Conseil ne désire pas donner suite à cette offre.

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Monsieur le maire, Yann Vallières, a participé le 5 mars à une réunion à la MRC avec Robert Roy, préfet, pour plusieurs dossiers, le 9 mars atelier de travail à la MRC, le 12 mars CA du CLD et rencontre téléphonique de 2 citoyens, le 17 mars conseil de la MRC, le 22 mars rencontre à St-Malo avec le maire, le 23 mars comité environnement de la MRC pour les eaux usées, collecte de compost et des gros rebuts ainsi qu'une rencontre avec Martin Vallée pour le nettoyage des bords de chemin sur le chemin du Moulin de Clifton et les matières résiduelles. Monsieur Marc Bégin, conseiller, a participé le 16 mars à une réunion de l'ORH et le 31 mars à une réunion de SICA.

6.2 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mars 2021 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Substitut au responsable de l'accès à l'information

2021-04-04

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-07 nommant Hélène Dumais responsable de l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QU'il faut un substitut en cas d'absence de la responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer Madame Sarah Lévesque, directrice générale, comme substitut à l'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 Tonte de pelouse

2021-04-05

CONSIDÉRANT l'article 9 et 10 du règlement 2018-119 sur la gestion contractuelle énumérant les principes et les mesures à prendre pour la rotation des fournisseurs discutées en atelier de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est assujettie à aucune procédure particulière de mise en concurrence pour la fourniture de service qui comporte une dépense inférieure à 25 000 \$ à l'article 13 du règlement 2018-119 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de contrat de gré à gré est une mesure exceptionnelle;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de conclure un contrat de gré à gré, avec Monsieur Jeff McCormick pour la tonte de pelouse au même coût que l'an dernier, soit 6 220 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 Entretien des plates-bandes

2021-04-06

CONSIDÉRANT QUE les différentes plates-bandes sur les terrains municipaux sont en piteux état;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale, Sarah Lévesque, de trouver une entreprise pouvant refaire les plates-bandes et leur entretien pour un coût maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 PRIMADA

La directrice générale informe le Conseil que la municipalité n'est pas éligible au programme PRIMADA puisque son plan d'action est échu depuis 2018 et qu'aucune démarche est en cours.

7.1.5 Bureau municipal – Réfection de l'entrée

2021-04-07

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection pour l'entrée du bureau municipal sont nécessaires pour mettre aux normes la rampe pour handicapés;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie partage la propriété des installations;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'écrire une lettre aux dirigeants de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie leur indiquant l'intention de la Municipalité de faire des plans d'architecture et devis pour la mise aux normes de la rampe pour handicapés et d'en partager les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.6 Infotech – Banque d'heures

2021-04-08

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour sont nécessaires pour les élections 2021;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de prendre une banque de 26 heures au coût de 1 960 \$ taxes en sus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport annuel service incendie

Les 5 sorties du mois de mars comprennent 1 sauvetage, 1 appel pour un fil électrique au sol, 2 entraides à Cookshire et 1 entraide à Martinville. La pratique du mois de mars était sur la recherche de victimes.

7.3 Voirie

La directrice générale Sarah Lévesque fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.1 Changement de vitesse rue Principale

2021-04-09

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulent à grande vitesse sur la rue Principale à la hauteur des Loisirs;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité que pose la circulation à grande vitesse aux abords d'installations de loisirs;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transport du Québec de diminuer la vitesse à 50 km/h avant les courbes à l'entrée du périmètre urbain selon le plan présenté en atelier de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.2 Appel d'offres gravier

Soumissionnaires	Au banc	Transporté			
	<u>PRIX/tonne</u>	<u>PRIX/tonne</u>		<u>PRIX/tonne</u>	
	<u>(taxes incluses)</u>	Secteur Est		Secteur Ouest	
Scierie Labranche	-	-	-	-	-
Gravière Bouchard	10,22	12,94	23,16	6,85	17,07
Sables et graviers 4000	-	-	-	-	-
HM Lambert	10,64	9,5	20,14	10,7	21,34
Les Fermes Lessard	9,94	-	-	-	-

2021-04-10

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de privilégier le gravier au banc des Fermes Lessard pour le rechargement des chemins. Si le transport de gravier est nécessaire, le secteur Est sera fourni par HM Lambert et le secteur Ouest sera fourni par Gravière Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Environnement

7.4.1 Plastiques agricoles

Une rencontre avec la MRC aura lieu le 8 avril 2021. Point d'information reporté au prochain Conseil.

7.4.2 Puit d'eau potable – Prolonger la clôture

2021-04-11

CONSIDÉRANT QUE la clôture au puit d'eau potable ne protège pas complètement le périmètre du puit;

CONSIDÉRANT QUE le boisé sert d'écran naturel au périmètre;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de prolonger la clôture du côté ouest jusqu'au boisé au coût d'environ 3 754 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.3 Installations septiques - Suivis

Ce point sera reporté au prochain Conseil.

7.4.4 Loisirs Saint-Malo – Offre de service aqueduc

Une demande formelle détaillée est demandée à la municipalité de Saint-Malo.

7.4.5 Municipalité de Saint-Malo – Offre de service égout

Une demande formelle détaillée est demandée à la municipalité de Saint-Malo.

7.5 Loisirs

7.5.1 Piste cyclable

La directrice générale résume la rencontre du 22 mars 2021 concernant le projet de piste cyclable à partir de Sawyerville avec des responsables du CLD. Un tronçon est privilégié à Newport pour une deuxième phase. Des possibilités de développer un réseau sur le territoire de la municipalité et de le raccorder au réseau existant est possible. Des démarches auprès du Club Quad et des recherches des propriétaires terriens sur le parcours proposé en atelier de travail seront entreprises.

7.5.2 Bibliothèque

La directrice générale présente un rapport des prêts entre bibliothèques.

7.5.3 SAE 2021

La directrice générale présente le résultat de l'offre d'emploi pour le poste de coordonnatrice et les 3 postes d'animatrice. Elle informe le Conseil des entrevues à venir. L'offre d'emploi demeure affichée.

8. RÈGLEMENT

8.1 Adoption du règlement numéro 2021-139 décrétant une dépense de 300 000\$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de Saint-Mathias (rivière Eaton)

2021-04-12

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du Conseil tenue le 15 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être admissibles à une subvention de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire si les deux conditions suivantes sont réunies:

1. Les travaux réalisés concernent l'un des objets suivants ainsi que toute dépense accessoire :
 - a. Voirie;
 - b. Alimentation en eau potable;
 - c. Traitement des eaux usées;
 - d. Élimination d'un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;
 - e. Respect d'une obligation prévue dans une loi ou un règlement.
2. Le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à remplacer le ponceau sur le chemin de Saint-Mathias (rivière Eaton) selon l'évaluation préliminaire, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Frédéric Blais, ing. de la firme Les Services EXP inc., en date du 5 mars 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Adoption du second projet de règlement 2021-138 modifiant le règlement de zonage No 2000-18 en ajoutant le sous-groupe « Multifamilial » aux zones M-3, M-5 M-7- RE-1, RE-2 ET RE-4

2021-04-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton a adopté le *Règlement de zonage n°2000-18*;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité juge maintenant pertinent d'autoriser l'implantation de résidences multifamiliales dans les zones M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 2000-18 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal s'étant tenue le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été dûment adopté le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de la consultation publique écrite a été publié le 16 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est manifestée par écrit sur ledit règlement;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que le second projet de règlement portant le numéro **2021-138** et intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage n°2000-18 en ajoutant le sous-groupe « Multifamilial » dans les zones M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4* soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement comme suit:

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 2021-138 et le titre « *Règlement modifiant le Règlement de zonage n°2000-18 en ajoutant le sous-groupe « Multifamilial » dans les zones M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4* ».

Article 3

La grille des spécifications faisant partie intégrante du *Règlement de zonage n°2000-18 en ajoutant le sous-groupe « Multifamilial » dans les zones M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4* est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant un cercle dans les cases correspondant aux colonnes M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4 de la ligne du sous-groupe « multifamilial »;

La grille des spécifications modifiée étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » ainsi qu'un plan identifiant les zones touchées par les modifications comme annexe « B ».

Article 4

Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement de zonage n°2000-18 en ajoutant le sous-groupe « Multifamilial » dans les zones M-3, M-5, M-7, RE-1, RE-2 et RE-4*.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

8.3 Présentation du règlement rejet aux égouts

Le Conseil désire plus d'information pour aller de l'avant avec ce règlement.

8.4 Avis de motion règlement rejet aux égouts

Le Conseil désire plus d'information pour aller de l'avant avec ce règlement.

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2021-04-14

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 296 880,41 \$ en référence aux chèques nos 20210069 à 202100195 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 25 251,62 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 44 535,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE

2021-04-15

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS

11.1 Maison des jeunes – Demande d'ouverture pour le 10 avril 2021

2021-04-16

CONSIDÉRANT le resserrement des mesures d'hygiène de la Santé publique;

CONSIDÉRANT la virulence des variants de la Covid-19;

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU de ne pas ouvrir la Maison des jeunes pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Écocentre

Une publicité sera rédigée et soumise au Conseil avant publication dans le journal L'Envol.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Séance à huis clos, aucun citoyen est présent.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-04-17

Il est proposé par *Marie-Michèle Turgeon*

De clore la présente séance à 21h18 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe